

UMIH BRETAGNE
contact@umih-bretagne.fr
06 49 79 36 89

Saint-Malo, le 22/10/2025

Objet : Communiqué de Presse

200 %, sans rire, rien que ça, c'est tout ?

L'UMIH Bretagne dénonce une hausse incompréhensible et dangereuse de la taxe de séjour

Dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2026, un amendement a été proposé portant sur une augmentation de 200 % de la taxe de séjour. Une mesure jugée injuste, disproportionnée et déconnectée des réalités du terrain par les professionnels bretons de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme.

Les touristes ne doivent pas financer la mobilité bretonne

L'UMIH Bretagne rappelle avec force que ce n'est pas aux visiteurs de financer les politiques publiques de mobilité régionale. La taxe de séjour a été créée pour soutenir le développement touristique local — pas pour combler les manques budgétaires d'autres politiques publiques. Détourner son usage initial, c'est affaiblir la confiance des visiteurs et fragiliser un secteur déjà sous pression.

Une charge insoutenable pour les clients et les établissements

Une hausse de 200 % représente une flambée immédiate des coûts pour les clients, qui se répercutera directement sur le prix final d'une nuitée.

Pour un couple, une famille ou un groupe, cela signifie plusieurs dizaines d'euros supplémentaires sur un séjour. Dans un contexte économique tendu où les ménages surveillent leurs dépenses, chaque euro compte : cette mesure risque de détourner les touristes vers d'autres destinations plus abordables. Pour les professionnels bretons, déjà confrontés à l'inflation, à la hausse des coûts de l'énergie et à la pénurie de main-d'œuvre, cette nouvelle charge est tout simplement inacceptable.

Un risque réel pour l'attractivité et l'emploi

L'hôtellerie-restauration représente des milliers d'emplois directs et indirects en Bretagne, au cœur de nos territoires, de nos littoraux et de nos villes.

Plomber la fréquentation touristique, c'est affaiblir tout un écosystème économique et social : les hôtels, les restaurants, les producteurs locaux, les artisans, les sites culturels...

L'UMIH Bretagne demande le retrait immédiat de cette proposition et appelle à une concertation avec les acteurs du tourisme avant toute modification du dispositif de la taxe de séjour.

« La Bretagne a besoin de mobilité, oui — mais pas sur le dos de ses visiteurs et de ses hôteliers. »

Anthony Rambaud
Président de l'UMIH Bretagne

UMIH BRETAGNE
40, rue du Bignon - Delta 3 - 35 510 CESSON-SEVIGNE
Tel : 06 82 74 81 93 / contact@umih-bretagne.fr